



Lieu de la formation

CFPPA du Gers – site de Mirande

Coordinatrice

Mme Huguette PECHAUD

huguette.pechaud@educagri.fr

Le **CFPPA du Gers**, votre
partenaire formation
tout au long de la vie.

Route de Valentées

32300 MIRANDE

05 62 66 54 64

cfppa.mirande@educagri.fr

formagri-gers.com



Formation continue

Diplôme de niveau V

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa)

Maréchal-Ferrant

Pôle Cheval



CFPPA du Gers

Formation adultes & Apprentissage



Relation Emploi/Formation

Le Certificat D'Aptitude Professionnelle agricole Maréchal-Ferrant, diplôme de niveau V, forme des maréchaux-ferrants professionnels intervenant auprès d'équidés. Il donne la capacité professionnelle permettant de s'installer.

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier de maréchal-ferrant :

- Observer et apprécier le pied, les aplombs, la locomotion, les allures du cheval en vue de préserver le fonctionnement physiologique du pied des chevaux
- Confectionner des fers en les forgeant de toutes pièces
- Poser les fers qu'il a confectionnés ou les fers préformés sur des chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers
- Déceler les cas pathologiques pour lequel l'intervention du vétérinaire s'impose
- Préparer la pose de ferrures orthopédiques et thérapeutiques en accord et selon les indications du vétérinaire

Emploi

- Emplois salariés chez des maréchaux-ferrants
- Emplois salariés dans des structures équestres publiques ou privées
- Développement d'une activité de ferrage au sein d'une structure
- Installation comme maréchal-ferrant indépendant

Formation

Le CAPa a pour objectif premier l'insertion professionnelle, mais la poursuite d'étude est possible notamment dans le cadre d'un Brevet Technique des Métiers (BTM) Maréchal-ferrant en apprentissage (-25ans).

Durée & période

- La durée est de 1 500 heures (11 mois), dont 750h en centre et 750h en entreprise.
- Période de formation : de juillet à juin.

Conditions d'accès

- Prérequis : un projet professionnel dans le domaine
- Dossier d'inscription à retirer auprès du secrétariat du CFPPA du Gers
A retourner avant le 15 mai
- Sélection : Entretien de motivation
Tests de niveau en français et mathématiques
Tests pratiques à la forge vérifiant les aptitudes manuelles

Financements / Rémunérations

Contactez le CFPPA du Gers, votre mission locale, votre conseiller Pôle Emploi, votre employeur ou le FONGECIF de votre région pour étudier les diverses possibilités de financements.

- Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP). Il est financé par la Région Occitanie pour les demandeurs d'emplois. Une première expérience est exigée dans le domaine et une prescription. Les personnes n'ayant pas de droits Pôle Emploi ont la possibilité d'être rémunérées par la Région.
- Financement de conseils régionaux autres qu'Occitanie.
- Congé Individuel de Formation (CIF). Il est destiné aux salariés en Contrat à Durée Déterminée, en Contrat à Durée Indéterminée ou intérimaire. Pour bénéficier d'une prise en charge financière renseignez-vous auprès de l'organisme qui reçoit la contribution de votre entreprise : FONGECIF ou organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
- Compte personnel de formation (CPF). Il permet à tout salarié de bénéficier, à son initiative, d'une action de formation de son choix, en accord avec son employeur. Le salarié bénéficie chaque année d'un CPF d'une durée de 20 heures cumulables sur six ans dans la limite de 150 heures.
- Contrat de sécurisation professionnelle. Les salariés en procédure de licenciement économique peuvent mobiliser ce contrat.
- Financements individuels.